



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique sociale

Question au Gouvernement n° 2294

### Texte de la question

#### MISE EN PLACE DU RSA DANS LES DOM

M. le président. La parole est à M. René-Paul Victoria, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le ministre de la jeunesse et des solidarités actives, il y a un an jour pour jour, la mise en oeuvre du RSA était généralisée en métropole.

M. Maxime Gremetz. C'est une catastrophe !

M. René-Paul Victoria. Vous étiez d'ailleurs le rapporteur de ce texte. Ce dispositif avait pour buts essentiels d'une part d'assurer un minimum aux plus précaires, d'autre part de donner aux travailleurs pauvres de la dignité par le travail en leur garantissant un revenu décent.

M. Maxime Gremetz. Ça ne marche pas ! Lisez le *Figaro* !

M. René-Paul Victoria. Aujourd'hui, monsieur le ministre, quelle évaluation faites-vous de ce dispositif ?

Hier, je vous ai remis un rapport, en présence de Mme Marie-Luce Penchard, notre ministre de l'outre-mer avec laquelle j'ai beaucoup travaillé cette question, vous proposant la mise en oeuvre du RSA dans les DOM le 1er janvier 2011 avec une période transitoire, permettant le passage du RSTA - le revenu supplémentaire temporaire d'activité - au RSA, en faisant bénéficier les intéressés de la prestation la plus favorable.

Monsieur le ministre, le Gouvernement entend-il appliquer ces propositions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse, ministre de la jeunesse et des solidarités actives.

M. Marc-Philippe Daubresse, *ministre de la jeunesse et des solidarités actives*. Le RSA a, vous l'avez dit, un an aujourd'hui. Il a bien sûr permis de maintenir le RMI et l'allocation de parent isolé ; il a surtout mis en place un mécanisme novateur : le revenu de solidarité d'activité, qui bénéficie à des travailleurs modestes en leur apportant un revenu complémentaire.

M. Maxime Gremetz. Ça ne marche pas ! Lisez le *Figaro* !

M. Marc-Philippe Daubresse, *ministre de la jeunesse*. À la fin du mois de mars, près de 1,8 million de foyers bénéficiaient du dispositif ; plus d'un tiers reçoivent le revenu de solidarité d'activité, qui monte en puissance régulièrement - il a déjà augmenté de plus de 48 % depuis sa création.

Nous voulons accélérer encore cette montée en puissance, et nous annoncerons donc à la fin de ce mois des simplifications administratives, ainsi que des partenariats d'ores et déjà noués avec les offices HLM et avec les collectivités locales, notamment l'Association des maires de France : nous aurons ainsi, au plus près du terrain, des moyens de mieux informer les bénéficiaires.

Monsieur le député, la seconde question que vous posez concerne la mise en application de ce dispositif dans les outre-mer. Le Président de la République et le Premier ministre nous ont demandé d'appliquer la loi : oui, le RSA sera bien mis en place le 1er janvier 2011. En revanche, comme le Gouvernement l'a toujours indiqué, il ne sera pas possible de cumuler ce dispositif avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité - qui est temporaire, comme son nom l'indique -.

Vous nous avez remis, à Marie-Luce Penchard et à moi-même, un rapport remarquable. Nous comptons bien en suivre les principes essentiels, notamment le droit d'option pour la situation la plus favorable, avec un choix qui sera irréversible. Nous ferons des propositions dans un délai très bref, et l'essentiel de ce rapport sera effectivement mis en oeuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et sur plusieurs bancs du*

*groupe NC.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2294

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Jeunesse et solidarités actives

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juin 2010